



## LE CONTRE POUVOIR GAGNANT

### VEOLIA EAU Région Centre Ouest

La région Centre Ouest a rendu son verdict électoral le 17 octobre dernier.

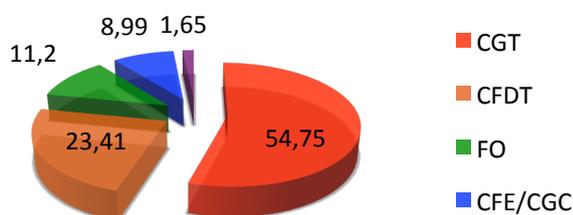
La victoire revient sans aucune contestation à vous, salariés ! Vous étiez plus de 84% à vous rendre dans les urnes et voter, cela démontre bien la confiance que vous placez dans les Organisations Syndicales (OS).

La CFDT a annoncé ses priorités, ses ambitions. Elle va, avec votre aide, les mettre en pratique.

Merci et bravo à toutes et tous !

Ci-dessous vous trouverez le résultat des OS lors de ce scrutin, nous en profitons pour saluer la victoire de la CGT.

#### Centre Ouest



Nous remercions tout particulièrement les salariés qui ont placé leur confiance en la CFDT. Le résultat de 23,41% nous place en 2<sup>ème</sup> OS dans l'encadrement et 2<sup>e</sup> toutes catégories socioprofessionnelles. Nous progressons de 4% par rapport aux résultats des dernières élections (2010).

Pour cette mandature vous pourrez compter sur les 7 nouveaux élus CFDT au Comité d'Etablissement (CE) et 28 élus Délégués du Personnel (DP) répartis dans l'ensemble des Centres de la région.

La nouvelle équipe mise en place démontre bien que notre choix fut le bon !

- Une équipe soudée !
- Une équipe dynamique !
- Une équipe proche du terrain !
- Une équipe à l'écoute des salariés !
- Une équipe qui fera un vrai travail syndical.

### ELECTIONS

#### Questions/Réponses

Plusieurs adhérents, sympathisants et salariés nous posent des questions bien normales concernant le déroulement des élections :

- ✓ Combien de bulletins de votes vais-je devoir déposer dans l'urne ?

Il y aura lors du prochain scrutin 2013 deux votes, celui des Délégués du personnel et celui du Comité d'Établissement.

Suivant votre collège vous aurez 4 bulletins : 1 bulletin de DP titulaire, 1 bulletin de DP suppléant, 1 bulletin CE titulaire et 1 bulletin CE suppléant qui iront chacun dans une urne séparée.

- ✓ Est-il possible de rayer un ou plusieurs noms lors du vote des DP par exemple ?

La réponse est oui, par contre il ne faut faire ni tâches, ni plumes, ni dessins ou commentaires, autrement le bulletin serait considéré comme nul.

- ✓ Quelle est la conséquence si un ou plusieurs noms sont rayés ?

Lorsque le nom d'un candidat a été rayé, les ratures ne sont pas prises en compte si leur nombre est inférieur à 10% des suffrages valablement exprimés en faveur de la liste sur laquelle figure le candidat. Dans ce cas, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation.

À l'inverse, si le nombre de ratures est égal ou supérieur à 10%, la désignation des élus se fait en fonction du nombre de voix obtenues par chaque candidat (ordre de préférence exprimé par les électeurs).

- ✓ Comment sont attribués les sièges ?

Chaque liste reçoit des sièges en fonction du nombre de voix recueillies (règle du quotient électoral).

Au cas où aucun siège n'a été pourvu ou s'il reste encore des sièges à pourvoir, ceux-ci sont attribués sur la base de la plus forte moyenne.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de la CFDT.

**Vous trouverez en 2e page un tract de la CFDT du Siège Veolia – Eau concernant le Projet d'organisation commune Siège Monde Veolia**



# QUE NOUS CACHE-T-ON...

Ce matin s'est tenu un CE extraordinaire de Veolia Eau Siège relatif au projet d'organisation commune Siège Monde Veolia.

La CFDT a proposé une motion à laquelle la CFE-CGC a adhéré.

Cette motion avait pour principale demande la mise à disposition des salariés de notre Siège dans la nouvelle structure et non pas un changement de statut fait dans la précipitation ; Ainsi que la demande de la nomination d'un expert indépendant pour étudier les différents projets en cours et leurs conséquences prévisibles sur l'organisation économique et sociale.

La Direction après une interruption de séance, à sa demande, analyse la motion de la CFDT comme suit :

- il ne peut s'agir que d'une expertise libre du CESA qui devra en supporter les conséquences financières,
- l'expertise ne suspendrait pas le processus information / consultation,
- l'expert libre ne pourrait avoir accès qu'aux seuls documents communiqués aux Instances Représentatives.

Comprenant les inquiétudes et les interrogations des salariés, ne pouvant cautionner l'attitude de la Direction, les représentants du personnel CFDT ont choisi de se retirer de cette séance extraordinaire. Rester et poser des questions aujourd'hui c'est cautionner le projet de la Direction. Pourtant les élus de la CFE-CGC sont restés ...

Il aurait pourtant été pertinent que les Organisations Syndicales restent solidaires, cohérentes et responsables face à la Direction.

Pour la CFDT il est primordial que les salariés gardent leur statut.

Les élus CFDT ont demandé la tenue d'un CHSCT extraordinaire. Cette nouvelle organisation impactera fortement nos conditions de travail, notre santé et conduira inévitablement à l'aggravation des RPS.



**Nous ne pouvons cautionner !!!**

**La CFDT prend toujours ses responsabilités !!!**

**Informez, revendiquez, négociez... Votez CFDT.**

